



Ouagadougou, le 124 JUIN 2026

Communiqué n°2026-000129/MESRI/SG/UJKZ/P

**Portant recrutement d'étudiants en deuxième année de la Licence
Professionnelle en Protection des Végétaux (LP/PV) et de la Licence
Professionnelle en Sélection et Conservation des Semences (LP/SELCOSE) à
l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre
(UFR-SVT)
Session 2026-2027**

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR-SVT), le recrutement d'étudiants en licence professionnelle en Protection des Végétaux (LP/PV) et en licence professionnelle en sélection et conservation des semences (LP/SELCOSE) au titre de l'année académique 2026-2027.

Le nombre de places disponibles par filière est réparti ainsi qu'il suit :

N°	Intitulé de la filière	Nombre de places
1	Licence professionnelle en Protection des Végétaux (LP/PV)	20
2	Licence professionnelle en sélection et conservation des semences (LP/SELCOSE)	20
	Total	40

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les conditions de candidature sont les suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ;
- avoir validé le L1 (S1 et S2) en Sciences et Techniques ou être titulaire d'un DEUG ou d'un DUT en Science biologique ou en sciences agronomiques.

2- DUREE DE LA FORMATION

La formation en Licence Professionnelle dure quatre semestres universitaires (L2 = S3 & S4 ; L3 = S5 & S6). Les cours sont répartis par unités d'enseignement (UE).

3- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé de :

- une demande manuscrite non timbrée adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO et mentionnant clairement l'intitulé de la licence sollicitée ;
- une photocopie légalisée d'un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae dûment daté et signé par le candidat montrant clairement le parcours académique et/ou professionnel du candidat ;
- une photocopie légalisée du diplôme de baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des diplômes universitaires ou attestations et des relevés de notes y relatifs ;

Pour les professionnels, joindre en plus :

- les photocopies des relevés de notes légalisés obtenus dans les formations professionnelles suivies ;
- une autorisation du supérieur hiérarchique pour suivre la formation.

NB : les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas examinés.

4- SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **27 juillet au 27 août 2026 à 23H59 GMT**.

A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et y déposer les pièces justificatives.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à **quinze mille cinq cents (15 500) F CFA** payables sur la plateforme **Campusfaso** par **FASO AZERKA**.

Les résultats définitifs seront communiqués au plus tard le **lundi 14 septembre 2026** par **affichage à l'UFR-SVT**.

Les cours commenceront le **1^{er} octobre 2026** à 8h00 à l'UFR-SVT.

5- FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION*

Les candidats sélectionnés devront s'acquitter de frais d'inscription et de formation répartis comme suit :

Statut	Ressortissants d'un pays de la zone UEMOA	Ressortissants d'un pays hors zone UEMOA
	<i>Frais d'inscription et de formation</i>	<i>Frais d'inscription et de formation</i>
Inscription sous régime étudiant	15 000 FCFA/an	250 000 FCFA/an
Inscription sous régime particulier	50 000 FCFA/an	250 000 FCFA/an

*Les paiements des frais d'inscription et de formation sont soumis aux frais appliqués par la plateforme FASO AZERKA.

P/Le Président et par délégation,
Le Vice-Président chargé des Enseignements, des
Innovations pédagogiques et de la Professionnalisation



Pr Balé BAYALA

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Ampliation :

- large diffusion